

OLENDON (*Calvados*)

Château

Croisées

1614



Les châssis de fenêtre du XVII^e siècle conservés en place deviennent exceptionnels, mais nous avons parfois la chance d'en découvrir dans des endroits inhabituels. Nous avons ainsi repéré en 2015 quelques vestiges posés sur des solives pour constituer un plancher au château d'Olendon. En 2019, la restauration du pavillon nord a permis d'en mettre au jour davantage et notamment une rare vitrerie mise en plomb. Ces châssis, probablement déposés au XVIII^e siècle lors de la transformation de la façade sud-est du château (fig. 1.6), datent de sa construction en 1614. Ils sont conformes aux usages de l'époque qui privilégient le recouvrement des bâtis pour en renforcer l'étanchéité. De façon plus inattendue et exceptionnelle, nous verrons que les compartiments inférieurs des vantaux vitrés des croisées que nous restituerons étaient dotés d'un barreaudage en lieu et place d'une vitrerie.

Les vestiges

Le vidage des planchers de comble de l'escalier et du pavillon nord a permis de mettre au jour plusieurs éléments de menuiserie qui, pour l'essentiel, consistent en quatre grands vantaux vitrés avec leurs volets provenant des compartiments inférieurs de croisées ou de demi-croisées, deux petits vantaux provenant des compartiments supérieurs et quelques éléments d'un bâti dormant. Nous avons effectué un relevé précis de deux des premiers (n°1 et 2 / planches n°2 à 4), les moins modifiés, et pris les cotes générales des deux autres réduits en hauteur (n°3 et 4 / planches n°5 et 6). Sur l'un de ceux-ci, nous avons toutefois relevé la vitrerie exceptionnellement conservée (n°4 / planche n°6). Sur les vantaux du haut (planche n°7), nous en avons relevé un précisément (n°1) et pris les cotes générales du deuxième (n°2). A cela s'ajoutent quelques éléments d'un bâti dormant d'une demi-croisée. Nous verrons ainsi si ces vantaux peuvent être mis en corrélation avec les fenêtres du château.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il reste très peu des bâtis dormants de ces croisées. Le vantail inférieur n°2 est toutefois encore ferré sur un battant de dormant (fig. 3.2 et plan n°4). Trois autres éléments indépendants peuvent être regroupés pour former le compartiment supérieur d'une demi-croisée (plan n°8) dont les dimensions pourraient convenir au vantail supérieur n°2. Tous ces éléments montrent une simple feuillure pour ferrer traditionnellement les vantaux vitrés à recouvrement.

Les vantaux vitrés

Les vantaux du haut sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils sont en outre montés à recouvrement sur le bâti dormant.

Ceux du bas sont divisés en plus par une traverse intermédiaire formant deux compartiments superposés. A l'extérieur, dans le compartiment du haut, une feuillure permettait traditionnellement d'installer une vitrerie mise en plomb (fig. 2.1). Un beau témoin de ces vitreries, étudié plus loin, a heureusement été conservé (fig. 6.1).



Fig. E.1. et E.2. Les châssis réutilisés sur un plancher et mis au jour
Photos Jacky Turquety (ministère de la Culture)

Dans celui du bas, la disposition est plus originale et demande un peu plus d'attention pour en retrouver les caractéristiques. On observe, d'une part, des petits tenons coupés sur les traverses basse et intermédiaire (fig. 4.3 à 4.6), et d'autre part, une feuillure à vitre très irrégulière en périphérie du compartiment (fig. 2.1). A l'évidence, deux dispositions se superposent. La feuillure à vitre a été exécutée sans soin et n'est pas cohérente avec les arasements des tenons. Il s'agit d'une modification pour ajouter une vitrerie à ce compartiment qui n'en était pas pourvu. Deux vestiges de traverse provenant d'autres châssis attestent cette évolution (fig. 4.7 à 4.8). Elles ne montrent en effet qu'une série de mortaises et une simple feuillure intérieure destinée à la fermeture d'un volet. Au vu de ces éléments, on pense évidemment à la présence d'un ancien treillis de bois, ouvrage mis en évidence par l'iconographie des XVe et XVIe siècles¹. Les mailles auraient alors pu être carrées avec des lattes verticales entaillées et des lattes horizontales non entaillées. Toutefois, l'usure des volets permet de montrer qu'il ne s'agissait pas de treillis, mais de simples barreaux. Leurs traverses présentent en effet une usure « en vague », c'est-à-dire des parties creuses entre les barreaux dans les zones exposées aux intempéries et des parties bombées dans les zones protégées (fig. 4.3 et 4.4), usure que l'on n'observe pas sur les montants. L'observation des traverses donne également des indications sur la forme des barreaux. Les joues des mortaises ont été tracées au trusquin (fig. 4.8), mais vers l'extérieur, certaines présentent une entaille faite à la gouge qui s'amenuise vers le fond de la mortaise. Les barreaux devaient donc avoir un profil bombé à l'extérieur et ont dû être effilés pour les introduire dans les mortaises. Nous n'avons pas d'autre exemple d'un compartiment fermé par de simples barreaux, mais cette disposition s'inscrit dans la logique des vantaux vitrés à soubassement à panneaux ajourés ou à treillis, très utilisés au XVIe siècle et encore au début du suivant. On notera que les largeurs des éléments sont très variables d'un bâti à un autre.

Les volets

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, et sont eux aussi montés à recouvrement sur les vantaux vitrés. Leurs tenons courts offrent une efficacité réduite (fig. 3.4 et 5.5), compensée toutefois par un panneau à table saillante qui renforce notablement l'équerrage des volets. L'utilisation de ce type de panneau est fréquente durant la première moitié du XVIIe siècle. Il en subsiste des exemples au château d'Aubry-en-Exmes à Gouffern-en-Auge (fin XVIe / début XVIIe siècle : étude n°61014), au château d'Outrelaize à Gouvix (premier quart du XVIIe siècle : étude n°14007), au manoir de Cléray à Belfonds (premier quart du XVIIe siècle : étude n°61005) et au manoir de la Cour à Sainte-Croix-sur-Orne (deuxième ou troisième quart du XVIIe siècle : étude n°61007). Au château de Grisy à Vendevre (étude n°14025), à seulement dix kilomètres d'Olendon, ces panneaux étaient utilisés dès le milieu du XVIe siècle. Ces deux châteaux partagent surtout la particularité d'avoir des panneaux d'un seul tenant constitués d'éléments collés et d'avoir leur table saillante tournée vers l'intérieur. Les autres cas cités plus haut ont leur table saillante orientée vers l'extérieur pour être visible durant la journée lorsque les volets sont ouverts. Au début du XVIIe siècle, les panneaux collés restent rares et les menuisiers préfèrent utiliser des bâtis recoupés par des montants intermédiaires pour limiter la largeur de leurs panneaux et les risques de déformation. Le manoir de Bonfossé à Saint-Martin-de-Bonfossé (étude n°50005) offre un autre exemple du dernier quart du XVIe siècle de ces grands panneaux collés à joints vifs comme à Olendon, mais avec un décor plus original.

On notera que les volets, comme les vantaux vitrés, conservent quelques traçages du menuisier faits à la pointe sèche. Les entailles des fiches sont marquées, ainsi que les épaulements des tenons et l'emplacement des rainures pour déterminer la largeur des mortaises (fig. E.3).

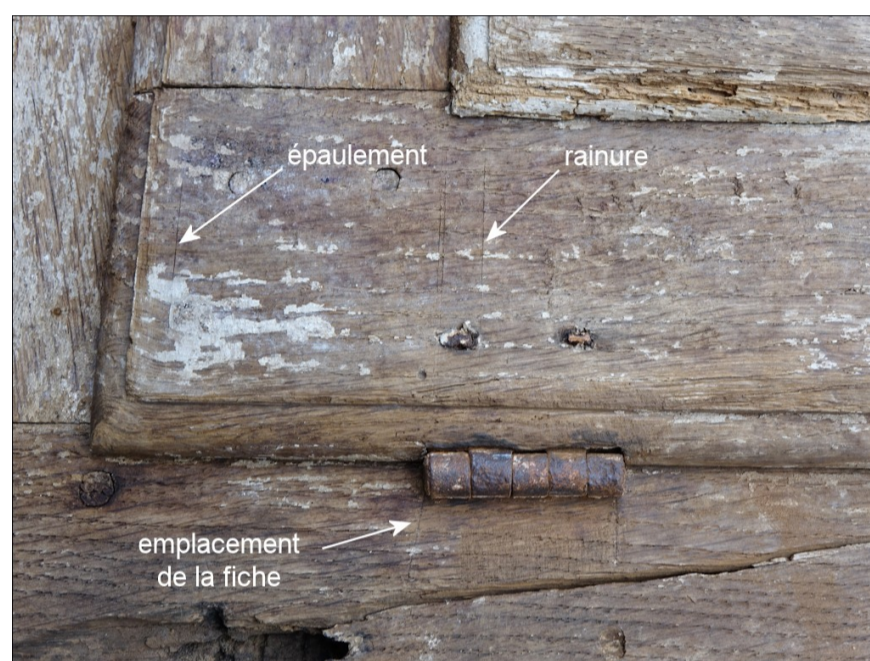


Fig. E.3. Châssis supérieur n°1

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée (fig. 4.2). Leur hauteur varie de 46 à 52 mm pour un diamètre d'environ 10 mm.

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés et les volets ferment traditionnellement par des targettes sur platine ovale dont l'axe vertical est reперcé de deux trous (fig. 4.1 et 5.4). Comme il est de coutume, les conduits et les gâches sont striés.

La vitrerie

Le panneau subsistant, dont la composition n'est pas symétrique, est composé de losanges d'environ 124 mm par 152 mm (plan n°9). Trois pièces ont été étendues au-delà de la forme losangée, montrant que la régularité n'était pas la priorité (fig. 6.1 et 6.5)². L'une d'elles a toutefois été remplacée par un verre plus clair et montre qu'un petit plomb a été supprimé lors du changement. Les profilés en plomb ont une largeur de 9 à 9,5 mm pour une épaisseur de 3,3 mm. Les plombs de rive sont les mêmes. Leurs ailes sont très fines (0,3 à 0,4 mm) et leur âme striée témoigne de l'utilisation du tire-plomb pour les confectionner (fig. 6.3 et 6.4). Les verres sont verdâtres et présentent quelques rayures circulaires attestant de leur production en plat, c'est-à-dire en disque avec une boudine centrale. Leur épaisseur varie de 1,2 à 2,2 mm. On ne peut affirmer qu'il s'agit de la vitrerie d'origine. En effet, les feuillures montrent plusieurs traces de clous qui ne correspondent pas à cette vitrerie, mais atteste au moins un remaniement, peut-être lors de l'installation d'une seconde vitrerie en lieu et place du barreaudage. Cependant, l'emplacement des deux vergettes disparues est resté identique et tend à montrer qu'une vitrerie losangée était employée dès l'origine. Le panneau est fixé dans chaque angle par un gros clou forgé et par des clous plats en rives, aux intersections des plombs (fig. 6.5 et 6.6). Les feuillures des autres vantaux montrent également de nombreuses traces de clous. Nous avons relevé deux compartiments vitrés sur les châssis supérieur n°1 et inférieur n°1 où les traces étaient visibles et nombreuses (plan n°10). Sur le premier, le dessin des losanges relevés ne concorde pas et les autres essais n'ont pas été concluants. Sur le second, les mêmes losanges ne sont pas plus adéquats. Par contre, une trame de losanges plus réduits (103 par 131 mm environ) coïncide remarquablement avec l'emplacement des deux vergettes et des clous en feuillures. Elle donne cependant une vitrerie symétrique contraire au châssis inférieur n°4.

1 Sur le sujet, voir nos études du manoir des Cours à Lapenty (étude n°50004) et du château de Grisy à Vendevre (étude n°14025).

2 Le même constat peut être fait au logis de la Bonnelière à Néons-sur-Creuse (étude n°36001) et au château d'Aubigny (étude n°14020).

La peinture

A l'intérieur, on décèle deux couches : une peinture à l'ocre jaune appliquée directement sur le bois, puis une peinture grisâtre qui blanchit quand on la frotte (fig. E.4 et E.5). A l'extérieur, les parements ont été lessivés par la pluie. Les parties à l'abri des feuillures montrent toutefois quelques traces de peinture grise. On peut penser qu'ils étaient précédemment recouverts d'une ocre jaune, mais leur usure et la terre qui les recouvre ne permettent pas de l'affirmer.

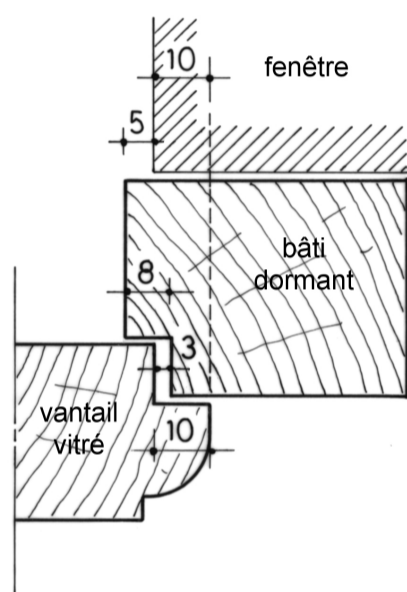
Essai de localisation des châssis

Avant d'être remisés sur les planchers du comble, les châssis ont connu plusieurs modifications. Leur barreaudage a été supprimé au profit d'une vitrerie mise en plomb dans le courant du XVIIIe siècle. Au vu de l'usure des volets inférieurs exposés aux intempéries, on peut penser que cette modernisation a attendu plusieurs décennies. Les vantaux inférieurs ont également été raccourcis en partie basse (plans n°1 à 4), peut-être pour doter leur dormant d'une pièce d'appui moulurée afin d'en améliorer l'étanchéité. Ces modifications nous ont amené à en rechercher les dimensions d'origine avant de les confronter à celles des baies (cf. tableau ci-dessous). Pour ce faire, il a été nécessaire de rechercher une éventuelle correspondance entre les deux au moyen de la valeur du cochonnet. Ce terme employé par les menuisiers d'aujourd'hui désigne la partie saillante du bâti dormant sur les tableaux de la fenêtre³. Sur les croisées du XVIIIe



Fig. E.4. Traverse d'un bâti dormant (face intérieure)

Fig. E.5. Volet (face vers l'extérieur)



siècle, le cochonnet peut varier considérablement en fonction de la régularité des maçonneries, mais il semble que l'intention initiale était plutôt de le réduire. Au droit du remplage en pierre (meneau et croisillon), il pouvait parfois être négatif, donc en retrait de la maçonnerie. La comparaison de la traverse de dormant retrouvée sur place (plan n°8 : 117 mm) avec les traverses en pierre des baies (plan n°7 : 105, 110 et 120 mm) montre que la différence est faible. Nous donnons sur la figure ci-contre, notre hypothèse de cochonnet et ses conséquences sur le rapport entre les châssis et les baies. Il faut déduire 10 mm au pourtour des châssis pour retrouver leur correspondance avec leur ouverture initiale si l'on se base sur le vestige de dormant du châssis inférieur n°2 où la feuillure a une largeur de 8 mm (plan n°6). Les dimensions obtenues peuvent toutefois fluctuer quelque peu. Un autre dormant a ainsi des feuillures de 12 mm (plan n°8) pour des vantaux vitrés dont les feuillures peuvent aller également jusqu'à 12 mm. Il faut dans ce cas déduire 16 mm en périphérie des vantaux. Nous donnons dans le tableau ci-dessous le résultat de ces hypothèses.

Horizontalement figurent les six châssis étudiés avec leurs cotes restituées, puis leurs dimensions présumées entre tableaux (en gras).

Verticalement figurent les dimensions des compartiments de quatre fenêtres en pierre (voir localisation sur le plan n°7).

Les cases vertes figurent une correspondance possible, alors que les rouges figurent l'inverse. Les « ? » signale une correspondance envisageable en élargissant le cochonnet au-delà de notre hypothèse (cochonnet de 10 mm au lieu de 5 mm).

Vestiges étudiés
Largeur x hauteur (restitution en mm)
Largeur x hauteur : - 32 à - 20 mm

Vestiges étudiés	Largeur x hauteur (restitution en mm) Largeur x hauteur : - 32 à - 20 mm	Fenêtres							
		Demi-croisée		Croisée 1		Croisée 2		Croisée 3	
		Comp. sup.	Comp. inf.	Comp. sup.	Comp. inf.	Comp. sup.	Comp. inf.	Comp. sup.	Comp. inf.
Châssis supérieur n°1	627 x 653 (595 à 607) x (621 à 633)	600 x 640							
Châssis supérieur n°2	637 x 661 (605 à 617) x (629 à 641)	600 x 1335							
Châssis inférieur n°1	627 x 1280 (595 à 607) x (1248 à 1260)	615/635 x 695							?
Châssis inférieur n°2	617 x 1293 (585 à 597) x (1261 à 1273)	615/635 x 1277						?	
Châssis inférieur n°3	648 x 1379 (616 à 628) x (1347 à 1359)	615/605 x 665							
Châssis inférieur n°4	645 x 1383 (613 à 625) x (1351 à 1363)	615/605 x 1295							
		590/585 x 565							
		590/585 x 1282							

Les correspondances peuvent paraître réduites, mais l'échantillonnage n'est fait que sur quatre fenêtres. Leur remplage peut avoir bougé quelque peu et, comme nous l'avons vu plus haut, la valeur du cochonnet pouvait varier considérablement. Les proportions des vantaux restent cependant cohérentes avec les baies.

3 Cochonnet : languette en saillie sur les montants latéraux et la traverse supérieure d'un bâti dormant de croisée, contre laquelle vient s'arrêter l'enduit du tableau et du linteau. Jean de Vigan, *DICOBAT, dictionnaire général du bâtiment*, 6^e édition, Paris, éditions arcature, 2006.

Datation

Le château peut se résumer schématiquement en deux dates : 1614 et 1715. La première correspond à sa construction sur l'emplacement d'un ancien manoir. Elle est rappelée sur la base du fronton de la porte nord-ouest (fig. 1.1 et 1.2) qui porte aussi l'inscription « PAX HUIC DOMUI » (paix à cette maison). Le château est l'œuvre de Guillaume d'Ouézy, et sa façade postérieure, flanquée de deux pavillons, était sans aucun doute sa façade principale tournée vers l'exploitation agricole (fig. 1.1). Si ses fenêtres à meneau et croisillon quadrangulaires (fig. 1.3 à 1.5) sont organisées en travée et soulignées par des bandeaux, la composition de l'ensemble reste libre. C'est un siècle plus tard, en 1715, que Louis d'Ouézy transforme le château et inverse sa façade principale pour l'ouvrir sur un parc (fig. 1.6). Il efface les anciennes croisées et régularise l'élévation en ajoutant un avant-corps sommé d'un fronton triangulaire armorié. C'est peut-être à cette date que les vieilles menuiseries des baies sont déposées et réutilisées sur le plancher des combles. Quoi qu'il en soit, le nombre de vestiges, comme leur facture et leur correspondance avec les fenêtres en pierre, permettent de les rattacher sans difficulté à l'édification du château en 1614.

Remerciements : à M. Jean-Michel Gault, propriétaire de l'édifice, à M. François Pougheol, architecte du patrimoine, à M. Jacky Turquety, Technicien des bâtiments de France (ministère de la Culture) et à l'entreprise « Pierre et Patrimoine Houdayer » (Falaise) pour leur collaboration.

Situation



Typologie

Type 4.MM.T



Documents annexés

Planche n°1 : Edifice
Planche n°2 : Châssis inférieur n°1
Planche n°3 : Châssis inférieur n°2
Planche n°4 : Châssis inférieurs n°1 et 2
Planche n°5 : Châssis inférieurs n°3 et 4
Planche n°6 : Châssis supérieur n°1
Planche n°7 : Châssis supérieur n°2
Plan n°1 : Châssis inférieur n°1 / élévation intérieure
Plan n°2 : Châssis inférieur n°1 / élévation extérieure
Plan n°3 : Châssis inférieur n°1 / sections
Plan n°4 : Châssis inférieur n°2 / élévation intérieure
Plan n°5 : Châssis supérieur n°1 / élévations intérieure et extérieure
Plan n°6 : Châssis inférieur n°2 et châssis supérieur n°1 / sections
Plan n°7 : Châssis inférieurs n°3 et 4, châssis supérieur n°2, quatre fenêtres
Plan n°8 : Bâti dormant et serrurerie
Plan n°9 : Vitrierie / châssis inférieur n°4
Plan n°10 : Vitrierie / châssis supérieur n°1 et châssis inférieur n°1
Plan n°11 : Croisée / restitution (demi-élévations intérieure et extérieure)
Plan n°12 : Croisée / restitution (perspective)

Observations sur les plans

Plan n°1 : Châssis inférieur n°1 / élévation intérieure

Afin d'appréhender au mieux la fonction du châssis n°1 (vantaill vitré et ses deux volets), nous l'avons figuré sur le bâti dormant d'une demi-croisée (partie inférieure uniquement). Les profils de ce bâti ont été reproduits d'après les éléments indépendants retrouvés sur place (voir plan n°8). Au pied du vantaill vitré, les tenons découverts montrent que la traverse basse a été réduite. Nous avons restitué sa hauteur présumée en pointillé d'après la hauteur de la traverse haute, elle aussi réduite à une de ses extrémités. L'épaulement d'environ 20 mm des tenons de la traverse haute permet de restituer au moins la même valeur à la traverse basse et de penser qu'elles étaient équivalentes. Sur le volet supérieur, la targette d'un modèle différent des autres semble être un réemploi (fig. 2.2). Sur le vantaill vitré, la targette du bas a été reposée à un niveau inférieur. On devine sous sa platine, son emplacement initial (fig. 2.4).

Plan n°3 : Châssis inférieur n°1 / sections

Sur les sections, nous avons également reposé le vantaill vitré sur un bâti dormant fictif (cf. notes du plan n°1). Sur la section verticale, nous avons reproduit les traverses haute et basse du vantaill vitré selon leur hauteur maximum conservée, celles-ci ayant été réduites à une de leurs extrémités (traverse basse : 97,5 à 91 mm ; traverse haute : 110 à 97,5 mm).

Plan n°4 : Châssis inférieur n°2 / élévation intérieure

Nous avons adossé le vantaill vitré à un bâti dormant reconstitué en pointillés d'après le montant droit conservé dont les cotes sont différentes des autres éléments de dormant retrouvés sur place (plan n°8). Il est à noter que les deux tenons visibles sur la traverse basse du vantaill sont équivalents à la profondeur des mortaises et n'ont pas de jeu. En outre, il est étonnant d'observer que le tenon du montant droit est plus court que le gauche alors que l'assemblage est plus sollicité et que le menuisier a élargi ce montant.

Plan n°5 : Châssis supérieur n°1 / élévation intérieure

Nous avons également figuré le bâti dormant (selon profils du plan n°8) de la partie supérieure d'une demi-croisée pour améliorer la compréhension du vantaill vitré et de son volet. Les assemblages découverts de la traverse basse du vantaill montrent, à l'instar des autres châssis conservés, que sa hauteur a été diminuée. Nous l'avons rétablie d'après la traverse haute, soit 97 mm.

Plan n°7 : Châssis inférieurs n°3 et 4, châssis supérieur n°2, quatre fenêtres

Ce plan figure de façon schématique les châssis inférieurs n°3 et 4, ainsi que le châssis supérieur n°2. Sur les deux premiers, nous avons rétabli en pointillés la hauteur des compartiments barreaudés du bas des vantaill d'après celle des compartiments vitrés du haut, ces hauteurs étant identiques d'après le relevé des châssis inférieurs n°1 et 2 mieux préservés. Il est à noter que sur le châssis n°4, le volet inférieur a été décalé vers le haut pour remonter la traverse basse du vantaill, d'où un espace limité à 21 mm entre les deux volets (voir également sur la fig. 5.5, le rehaussement de la feuillure).

En dessous des trois châssis figurent les dimensions des compartiments d'une demi-croisée et de trois croisées (baies) dont les remplages (meneau et croisillon) semblent d'origine ou peu remaniés. Elles nous ont servi pour la restitution d'une croisée (plans n°11 et 12).

Plan n°10 : Vitrierie / châssis supérieur n°1 et châssis inférieur n°1

Ce plan représente les compartiments vitrés des châssis supérieur n°1 et inférieur n°1. Nous y avons figuré toutes les traces présumées d'emplacements des clous et des vergettes. Sur le premier, nous avons en outre noté l'inclinaison des clous qui donne une indication sur l'orientation des profilés en plomb et qui semble montrer, là également, l'emploi de losanges. Les traces relevées ne nous ont toutefois pas permis de restituer sans incertitude le dessin de la vitrierie initiale. Sur le second, une trame de losanges de 131 x 103 mm environ (dimensions après déduction des âmes de plomb) correspond remarquablement à l'emplacement des vergettes et des clous en feuillures. Certaines traces restent orphelines, mais on ne peut assurer qu'elles correspondaient toutes à des clous. Curieusement, elle donne une vitrierie symétrique alors que celle du châssis inférieur n°4 ne l'est pas.

Plans n°11 et 12 : Restitution d'une croisée

Les éléments disponibles nous ont permis aisément de restituer l'aspect d'une croisée du château en 1614. Nous avons pris pour base les dimensions de la croisée n°1 afin de respecter les proportions d'origine (plan n°7 : hauteur : 1277 + 120 + 695 = 2092 ; largeur : 615 + 110 + 615 = 1340) et utilisé principalement les cotes du châssis inférieur n°1. Hormis la pièce d'appui du bâti dormant non conservée et sur le profil de laquelle il peut subsister un léger doute, tous les autres éléments étaient connus, y compris la serrurerie et la vitrierie. Pour cette dernière, nous avons conservé les dimensions des losanges relevés sur le châssis inférieur n°4.